

[INTERNET] Avis concernant le dossier d'enquête préalable à la décl...

**Sujet :** [INTERNET] Avis concernant le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique -  
voie de liaison RD 92 – RD 93 Janzé Amanlis

**De :** [REDACTED]

**Date :** 03/05/2023 17:41

**Pour :** "pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr" <pref-enquetes-publiques@ille-  
et-vilaine.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'avis du groupe CCPA, implanté dans le parc d'activité du Bois de  
Teillay, relatif au projet de voie de liaison entre la RD 92 et la RD 93 sur les communes de Janzé et d'Amanlis.  
Vous souhaitant bonne réception de ces éléments, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos  
salutations les plus respectueuses.



— Pièces jointes : —

observation CCPA RD92-RD93 2023-05-03.pdf

30 octets

**Monsieur le Préfet**  
**Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial**  
**Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

3, Avenue de la Préfecture  
35 026 RENNES Cedex9

Janzé, le 3 Mai 2023

Courriel

*Objet : Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Voie de liaison RD 92 – RD 93 Janzé Amanlis*

Monsieur le Préfet,

Après avoir pris récemment connaissance du Dossier d'Enquête Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique concernant la réalisation d'une voie de liaison entre la RD 92 et la RD 93 sur les communes de Janzé et d'Amanlis, et après avoir rencontré ce jour à la Mairie de Janzé Monsieur Bernard PRAT, Commissaire enquêteur, j'ai le plaisir de vous faire part de nos remarques par rapport au projet.

Le groupe CCPA est une Union de Coopératives créée il y a 58 ans. Nous travaillons en nutrition animale pour apporter une expertise au service de la performance des filières d'élevage. Nous fabriquons et commercialisons des aliments pour animaux en France et à l'international. En 1993 nous étions la première entreprise à nous implanter dans la Z.A. du Bois de Teillay à Janzé pour y aménager un site de production industrielle, un laboratoire d'analyse et un bâtiment pour les services techniques et administratifs. Nous étions alors 90 salariés. Notre groupe n'a cessé depuis de se développer. En 2022 nous étions 460 collaborateurs. Environ 180 personnes travaillent sur le site de Janzé qui est le siège du groupe.

Nous produisons à Janzé 40 000 t. d'aliments pour animaux. En termes de flux logistique, nos approvisionnements se font à 100% par transport terrestre en camions. Nos ingrédients sont d'origines internationales, ce qui génère un transport longue distance, réalisé souvent par des transporteurs internationaux. Nos produits finis sont livrés partout en France, et pour environ 40% à l'international au départ de Janzé, générant également le même trafic routier longue distance.

Nous avons pris connaissance avec intérêt du projet d'aménagement routier entre la RD 92 et la RD 93 en lien avec les projets d'extension du parc d'activité du Bois de Teillay. D'une façon générale, ce projet amène à terme un atout supplémentaire pour développer l'activité économique et les emplois dans ce bassin d'entreprise bien situé sur l'axe Rennes-Angers. Nous avons compris également qu'il devrait permettre de soulager le bourg de Janzé du flux de véhicule arrivant actuellement depuis Chateaugiron par la RD 92 pour le réorienter vers le rond-point échangeur avec la voie express D 41 au niveau de l'entrée de la Z.A. du Bois de Teillay.

En termes de conséquences, nous pouvons imaginer que les camions qui desservent actuellement le site de CCPA à Janzé, mais également les autres entreprises de la zone, emprunteront plus fréquemment la RD 92 pour circuler vers un axe Janzé – Chateaugiron – Noyal-sur-Vilaine et faire la jonction avec la N 157 Rennes-Paris. C'est un axe qui était emprunté il y a plusieurs années en passant par la RD 93 avant que celle-ci ne soit interdite aux poids-lourds. Cela peut avoir comme conséquence d'augmenter le trafic poids-lourds sur la RD 92, sans doute au détriment de l'axe Janzé – Piré – Torcé par la RD 777. La RD 92 semble cependant être une route moins sûre que la D 777 récemment améliorée.

Le projet d'aménagement d'une nouvelle voie entre la RD 93 et la RD 92 aura-t-il à terme un prolongement pour réaliser une jonction entre la RD 92 et la RD 777 pour constituer un barreau complet de contournement nord de la commune de Janzé ?

La nouvelle voie projetée aura pour conséquence également d'amener sur la Z.A. du Bois de Teillay une grande partie du trafic de véhicule qui arrive actuellement dans le bourg de Janzé par la RD 92. Ce trafic est estimé à 3 000 véhicules / j. actuellement, pour atteindre 4 458 véhicules à horizon de 20 ans, dont 10% de poids lourds. Nous attirons votre attention sur le fait que cette densité risque d'amener de sérieuses difficultés à la jonction avec la RD 41 au niveau de l'échangeur rond-point. La configuration du giratoire avec par ailleurs l'arrivée de la D 411 desservant le bourg de Janzé est peu propice à un trafic intense et fluide, en particulier aux heures de pointes. Nous sommes le 1<sup>er</sup> site industriel en entrant dans la Z.A. du Bois de Teillay et la manœuvre des camions entrant sur notre site peut interférer avec le trafic routier sur la RD 93.

Si d'autres entreprises de taille significative s'implantent comme espéré dans la Z.A. du Bois de Teillay, ce risque d'engorgement peut s'accroître, d'autant qu'il y a un déficit d'espace de stationnement des poids-lourds dans ce parc d'activité. Comme expliqué en regard de nos activités, il y a beaucoup de transporteurs internationaux qui cherchent à stationner en dehors des heures d'ouverture des sites industriels. En l'absence de zone aménagée, les camions se retrouvent parfois en bas-côté de la RD 93, de la RD 411, voire de la Rue du Hardier qui ne sont pas prévues pour cela (voir la photo en annexe prise ce jour sur le RD 93 en regard de l'entrée du site CCPA et de l'arrivée sur le rond-point de la RD 41).

Dans le cadre d'un projet d'aménagement de nouvelle voirie dans la Z.A., ne serait-il pas possible d'aménager en même temps des espaces de stationnement pour poids-lourds ?

Nous avons été sensibles au fait que le projet se veut en cohérence avec le développement des autres formes de mobilités. Pour nos collaborateurs nous sommes intéressés au fait de favoriser par exemple l'utilisation du vélo ou des transports en commun.

S'agissant du vélo, plusieurs collaborateurs qui habitent sur la commune de Janzé sont en attente d'aménagements permettant d'accéder de façon sécurisée à la Z.A. du Bois de Teillay. C'est une bonne chose que le projet prévoit une piste vélo-piéton en parallèle de la nouvelle route.

Cependant cette piste sera surtout utile pour le développement futur de la zone nord du parc d'activité. Les entreprises actuellement implantées dans la zone, comme CCPA, sont surtout accessibles en vélo de façon directe par la RD 411. Il serait intéressant de compléter le projet de voie vélo-piéton par des aménagements le long de cet axe.

S'agissant des transports en commun (ligne de bus), nous n'avons rien vu dans le projet qui préfigure une réflexion et des aménagements dans ce sens. Dans une perspective d'accroissement du nombre de salariés dans le parc d'activité, on peut supposer que la demande sera croissante, et qu'il faut la favoriser.

Notre entreprise est un maillon de la chaîne alimentaire et par nature nous sommes sensibles également au respect des zones de production agricoles. Il semble qu'à ce stade il existe plusieurs alternatives au tracé définitif de la nouvelle route. Le projet qui aurait la plus faible emprise sur des terres agricoles devrait, dans cette optique, être privilégié.

Par ailleurs nous serions intéressés à avoir des informations quant au délai de réalisation du projet. Nous aurons certainement à intégrer dans nos propres investissements les conséquences éventuelles sur la circulation des camions en entrée et en sortie de notre site.

Nous espérons que nos réflexions trouveront un écho favorable auprès des services en charge de la réalisation du projet.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

**Jean-François LABARRE**  
Directeur Général Adjoint

A handwritten signature in blue ink that reads "J. Labarre". The signature is stylized and includes a long horizontal stroke at the end.

## Annexe

Photo de stationnement d'un poids-lourds sur le bas-côté de la RD 93 au niveau du stop arrivant sur la RD 411 avant le rond-point échangeur avec la RD 41 (03/05/2023)

